

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 3 juillet 2024, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives

Au titre de ces mesures, il a été adopté le décret portant transmission à l'Assemblée nationale, pour autorisation d'adhésion du Bénin au traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées, du 27 juin 2013.

II- Communications.

II-1. Contractualisation pour les travaux de construction et le contrôle d'un système d'approvisionnement en eau potable multi-villages à Akpassi dans la commune de Bantè.

En vue de la réalisation de cette infrastructure, les diligences essentielles dont la mobilisation d'une ressource d'eau abondante et l'élaboration des études techniques d'avant-projet détaillé, ont été déjà effectuées.

La prochaine étape est celle de la construction du système d'approvisionnement en eau potable multi-villages dans un délai de 15 mois.

A cet effet, les consultations ont permis de retenir des entreprises et cabinets qualifiés en vue de l'exécution des travaux de même que le contrôle et la surveillance dans les délais prescrits.

II-2. Recrutement de cinquante (50) officiers et sous-officiers parmi les lauréats des tests psychotechniques, pour diverses formations au profit de l'Armée de l'air au titre des années 2024 et 2025.

Dans le cadre du programme d'équipement des Forces armées béninoises, le Gouvernement a acquis des aéronefs au profit de l'Armée de l'air et a déjà planifié l'acquisition d'une nouvelle flotte.

Leur exploitation nécessite la disponibilité d'un personnel technique qualifié en nombre suffisant.

Or, l'effectif des pilotes et techniciens actuellement en formation dans diverses écoles est en deçà des besoins à combler.

Le recrutement de cadres au profit de l'Armée de l'air se fait principalement parmi les lauréats des tests psychotechniques qui s'effectuent tous les deux ans. Ainsi, lesdits tests ont été organisés en décembre 2023 et les résultats sont disponibles.

Le Conseil a donc autorisé le recrutement de 50 d'entre eux au nombre desquels 15 seront formés en qualité d'officiers pilotes, 5 comme officiers des bases et mécaniciens et 30 en tant que sous-officiers techniciens.

II-3. Contractualisation pour les missions de contrôle technique de certains projets du Programme d'Action du Gouvernement.

Au terme d'un processus de consultation lancé par la Société des Infrastructures routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT), les cabinets ayant présenté les meilleures offres répondant aux exigences des termes de référence ont été retenus pour réaliser des missions de contrôle technique durant les phases de conception et d'exécution des travaux.

Ces missions sont relatives, entre autres, à la sécurité des personnes, la solidité des ouvrages, l'accessibilité aux infrastructures des personnes handicapées, le fonctionnement des installations, la vérification des exigences d'isolation acoustique dans les bâtiments autres que d'habitation, la vérification des installations électriques avant mise sous tension, l'isolation thermique et les économies d'énergie dans les bâtiments.

D'une part, sont pris en compte à cet effet, les projets de construction de la Cité financière, du Quartier culturel et créatif de Cotonou, de l'Arena, des hôtels de ville de Cotonou et de Porto-Novo, du siège de la Loterie nationale du Bénin comme de l'Institut national de la Statistique et de la Démographie (INSTaD).

D'autre part, sont concernés les projets de construction de la prison civile de Ouèdo, de l'extension et de la réhabilitation des maisons d'arrêt de Lokossa, Savalou, Abomey, Parakou et Natitingou, ainsi qu'une partie de la prison civile d'Akpro-Misséré.

II-4. Adoption du Programme spécial d'intensification des productions maraîchère et céréalière.

En raison des effets du changement climatique et de la forte chaleur observée entre les mois de janvier et mai, la campagne agricole a été marquée entre autres par une faible production de cultures maraîchères, notamment la tomate, l'oignon, le piment.

Il en résulte que la disponibilité de ces produits s'est faite rare, entraînant un renchérissement de leurs prix sur les marchés.

Par ailleurs, il convient de rappeler qu'en dépit de la hausse de la production céréalière, en particulier du maïs, les exportations incontrôlées vers les pays de la sous-région, ont également induit une envolée des prix.

En vue d'éviter que ces situations se répètent de façon cyclique, le Gouvernement a retenu un ensemble de mesures pour intensifier durablement les productions maraîchère et céréalière afin d'en assurer la disponibilité et l'accessibilité aux populations.

Un programme spécial est donc mis en place pour apporter et/ou amplifier des innovations technologiques déjà développées par certains projets actuellement en cours d'exécution.

Ledit programme, avec une dotation initiale de 10 milliards de FCFA, favorisera notamment :

- l'installation des infrastructures de production agricole telles la culture en milieu contrôlée, la petite irrigation, les équipements et infrastructures de stockage pour minimiser les pertes post-récoltes ;
- l'accès aux intrants spécifiques (semences à haut rendement et résistantes au changement climatique, pesticides, engrais minéraux, biostimulants/biofertilisants, etc.) ;
- l'adoption des pratiques agricoles durables telles que la gestion intégrée des ressources en eau, la rotation des cultures et la gestion de la fertilité des sols ;
- le renforcement de la mécanisation agricole.

Toutes ces mesures seront accompagnées du conseil agricole dédié et de la formation des acteurs par leur professionnalisation aux bonnes pratiques de production agricole.

Le ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche est instruit à l'effet d'engager toutes les diligences en vue du démarrage effectif des activités pour parvenir aux objectifs fixés.

III. Mesures individuelles.

Les nominations ci-après ont été prononcées :

- ✓ **A la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication 7^{ème} mandature :**

Membres désignés par le Président de la République

Madame et messieurs

- Roukiatou BIO FAI
- Edouard LOKO
- Mohamed BARE

Membres désignés par l'Assemblée nationale

Messieurs

- Tossou Marcellin AHONOUKOUN
- Ahokanou Fernand GBAGUIDI
- N'tcha Gérard N'DAH

Membres désignés par les professionnels des médias et par catégorie

- **Audiovisuel** : monsieur Armand Godonou HOUNSOU
- **Presse écrite** : monsieur Basile TCHIBOZO
- **Technicien des télécommunications** : monsieur Lionel Astérix Todjié GBEGONNOUDE

Monsieur Edouard LOKO est nommé président de l'Institution.

- ✓ **Au ministère de la Santé**

Directrice générale du Centre hospitalier international de Calavi

Madame Karine ISTIN

Directrice générale adjointe du Centre hospitalier international de Calavi

Madame Florence Angélique Bendi DJETTA.

Fait à Cotonou, le 3 juillet 2024,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUIN-OURO.